



Ordonnance de télécom CRTC 2019-124

Version PDF

Ottawa, le 30 avril 2019

Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 948 Tarif des services nationaux – Introduction du service Voix IP hébergé	3 avril 2019	30 avril 2019
Bell Canada	AMT 7590 Tarif général – Migration du service Voix IP hébergé vers le Tarif des services nationaux	3 avril 2019	30 avril 2019
Bell MTS	AMT 813 Tarif général – Modifications au service de relais téléphonique par télécscripteur et IP	3 avril 2019	30 avril 2019

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général